Rapport du bibliothécaire.

L'honorable M. Ross a présenté à la chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:-

(Voir appendice No. 1.)

La chambre

Il a été proposé que cette chambre s'ajourne s'ajourne à loi- maintenant à loisir.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été résolu dans l'affirmative;

La chambre s'est ajournée à loisir en conséquence.

Quelque temps après la chambre s'est remise.

Discours de son excellence considéré.

La chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du discours de son excellence, prononcé du trône, à l'ouverture de la présente session.

Lequel étant lu par le greffier,

Il a été proposé de résoudre,—

Résolution 1 pour une a dresse.

Qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, pour remercier son excellence de son discours gracieux, prononcé du trône, à l'ouverture de la présente session du parlement.

Pour assurer son excellence que cette chambre se joint cordialement à elle pour regretter profondément la mort de la reine douairière, princesse qui, par ses nombreuses vertus, s'était rendue chère à toutes les classes des sujets de sa majesté.

Que cette chambre regrette que les événements de l'année dernière et la nécessité qui s'en est suivie de préparer un local convenable pour les sessions du parlement, aient obligé son excellence de considérer comment il serait plus à propos d'exercer la prérogative royale touchant les lieux où la législature devait s'assembler à l'avenir, dans l'intérêt du public en général.-Mais elle espère instamment que la détermination de son excellence, prise après mure deliberation, offrira tous les avantages anticipés par cette mesure.

Que cette chambre espère avec son excellence que les changements importants récemment introduits dans les lois de navigation impériales, et les améliorations effectuées dans les canaux provinciaux, tendront à avancer beaucoup les intérêts commerciaux de la province, et à diriger vers la voie du St. Laurent une partie considérable de l'émigration de l'Europe à ce continent.

Qu'elle apprend avec plaisir que des avis récents d'Angleterre indiquent une amélioration marquée dans la valeur des effets canadiens sur le marché britannique, et cette chambre est décidée, de son côté, à faire tous ses efforts pour ranimer cette confiance renaissante.

Que cette chambre, sentant combien il est important pour ces colonies, que le commerce entre les provinces britanniques de l'Amérique du Nord soit placé sur le pied de la plus entière liberté, se réjouit d'apprendre que son excellence s'est mise en communication sur ce sujet important, pendant la vacance, avec les lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et avec le gouverneur de Terreneuve, et s'empresse d'assurer à son excellence que cette chambre n'hésitera pas à lui confier les pouvoirs nécessaires pour la mettre en état de répondre avec libéralité aux avances des sœurs colonies.

Que cette chambre se réjouit d'apprendre qu'une mesure pour l'établissement du libre échange, entre le Canada et les Etats-Unis, de certains articles du crû de chaque pays, et correspondante à celle que la législature de cette province a passé à cet effet, pendant sa dernière session, est actuellement sous la considération du congrès des Etats-Unis.

Qu'elle apprend avec beaucoup de plaisir qu'un acte de la dernière session du parlement impérial transfère aux autorités provinciales l'entier contrôle des postes intérieures de l'Amérique Britannique du Nord, et qu'elle est prête à adopter toutes les mesures ultérieures nécessaires pour assurer aux habitants de ces provinces, les avantages d'un tarif postal peu couteux et uniforme.

Que la question de l'augmentation de la réprésentation parlementaire de la province, ne manquera pas d'occuper toute notre attention, aussitôt qu'elle aura été soumise régulièrement à cette chambre.

Que cette chambre s'occupera attentivement de toute mesure qui pourra être soumise à sa consideration